

## Projet Pédagogique 2021-2024 Du 01/09/2021 Mis à jour le 01/09/2022

### *Présentation du CFA*

---

L'IMCP est devenu CFA pour donner suite à la réforme engagée par la loi « Avenir Professionnel ». Sa philosophie s'enracine dans la conviction profonde qu'une personne doit pouvoir se former tout au long de sa vie et doit ainsi être traitée en tenant compte de ses besoins, de son parcours, de son individualité. Mais aussi dans la co-construction en tenant compte des besoins particuliers de chacun des acteurs d'un projet : apprenants, formateurs, entreprises, financeurs.

L'Ecole IMCP est engagée dans une démarche d'amélioration continue visant à créer, mettre à disposition et animer les moyens humains, pédagogiques et professionnels dédiés à la responsabilité, l'autonomie et la réussite de ses élèves. L'enseignement et l'entreprise sont au cœur de l'apprentissage et des objectifs collectifs et individuels. Nous souhaitons accompagner chaque partie prenante de ce pacte de formation. Chacun est acteur du changement. Pour cela l'IMCP a développé une offre de formation s'agréant en deux grands pôles :

- Nos formations BAC+2 : il s'agit des formations préparant aux différents BTS TERTIAIRES (CG, MCO, NDRC, SIO).
- Nos formations BAC+3/5 axées autour de quelques axes : le commerce, le management, le digital, et la communication.

Chacune de nos formations répond ainsi à notre volonté première : améliorer l'employabilité de candidats et leur permettre de disposer de outils nécessaires à la réalisation de leur projet professionnel et partant projet de vie.

---

## PHILOSOPHIE DE LA FORMATION

---

Notre formation répond à une philosophie qui s'appuie sur l'apprenant, élément fondamental de la formation. Notre philosophie se situe dans un courant de pensée humaniste qui met au premier plan de ses préoccupations la progression de l'apprenant dans le respect de toute notion de différence.

Carl Rogers définit l'humanisme comme une approche éducative basée sur la relation d'aide, qui est d'abord une relation entre deux personnes, une rencontre humaine authentique. L'équipe pédagogique de l'IMCP a cette valeur humaniste comme vertu cardinale et souhaite donc, à travers ces modules de formation, proposer une pédagogie interactive permettant aux apprenants d'être en adéquation avec les nouvelles exigences du champ professionnel. Nous souhaitons offrir un accompagnement individualisé et personnalisé, qui guide l'apprenant dans son engagement vis-à-vis de son apprentissage.

L'apprenant quant à lui a son propre profil construit par sa culture, ses valeurs, ses croyances, ses expériences de vie, ses motivations et ses habitudes. Il est attendu de nos formateurs qu'ils tiennent compte de toutes ces dimensions de l'apprentissage pour activer ou réactiver les processus cognitifs.

Cependant, la performance de notre apprentissage s'appuie sur les interactions dans le groupe et avec le formateur, dont le rôle est de créer une dynamique de groupe favorisant les échanges entre pairs, la créativité et l'autonomie de chacun.

L'équipe pédagogique accompagne ainsi l'apprenant pour qu'il construise son identité professionnelle à son rythme, à partir de ses acquis, en prenant en compte les difficultés individuelles. La volonté de petits groupes traduit un accompagnement individualisé pour chacun des modules de formation, fondé sur la confiance entre l'apprenant et le formateur. De même que l'usage d'outils de communication directe (réseaux sociaux) et d'E Learning Le lieu d'exercice professionnel devient alors le lieu d'observation, d'investigation, de réflexion des participants, le lieu de formation permet ensuite la confrontation des idées, des pratiques professionnelles.

Chaque session se présente comme un temps d'apport de connaissances nouvelles et de découverte de situations concrètes rencontrées et exposées par les autres participants au groupe.

---

## DISPOSITIF DE FORMATION

---

### **Choix pédagogiques :**

Le choix des contenus a été réalisé en tenant compte du référentiel de formation des diplômés préparés.

Pour cela plusieurs ressources sont utilisées telles que :

- les plateformes TED ET THOT CURSUS
- des MOOC
- des plateformes nationales
- un renvoi vers les événements boost welcome to the jungle et de la veille pour nos formateurs
- une newsletter pour les parties prenantes
- Une plateforme de LMS pour se préparer aux cours
- Un site de visio conférence pour du blended learning
- Une page LinkedIn permettant de bénéficier de contenus pédagogiques
- Des séances de business game

Il s'appuie sur les compétences attendues dans chacun des domaines de formation. Les formations sont de 7h par jour en présentiel voire dans certaines circonstances en distanciel. Les enseignements théoriques sont entrecoupés de simulations pratiques, jeux de rôle, exploitations de vidéos et exploitations de situations vécues par les apprenants. Le petit nombre de participants à chaque session permet un accompagnement individualisé et un suivi des compétences acquises ou restant à acquérir.

**Démarche pédagogique :** elle s'appuie sur 3 axes forts :

- **La coordination de la formation :** un formateur référent est défini par classe. Il encadre et stimule l'équipe pédagogique. Il est aussi l'interface avec les entreprises.
- **Le travail en groupes restreints :** c'est un outil efficace d'apprentissage, de développement personnel et de valorisation de l'expertise professionnelle de chaque apprenant. Les travaux en groupe donnent lieu à des restitutions orales et des pitches vidéos.
- **Les ressources mises à disposition :**
  - Un matériel pédagogique de qualité, adapté aux besoins des formations (Salle de formation de 30 m<sup>2</sup>, tableau, écran)
  - Des intervenants experts dans les différents domaines traités dans chaque module
  - Des ressources documentaires en grand nombre sur une plateforme LMS
  - Un suivi pédagogique régulier

---

## OBLIGATIONS DE CFA

---

Après avoir reçu la certification QUALIOPI, l'IMCP a modifié ses statuts, adapté sa déclaration d'activité à l'apprentissage et obtenu un numéro UAI.

Dans le cadre de cet accord, l'IMCP s'engage au respect de la loi régissant la gestion d'un CFA. Conformément aux articles R6233 -31 jusqu'à R6233-45, et conformément à l'article 24 de la Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018, l'IMCP a réalisé les actions suivantes pour devenir CFA :

- Modification des statuts, faisant apparaître clairement l'apprentissage dans l'intitulé de son activité principale (Article L. 6231-5)
- Création d'une comptabilité analytique propre au CFA (Article L. 6231-4)
- Mention de la devise de la République : « Liberté, Egalité, Fraternité » (Article L. 6231-7)
- Installation d'un drapeau Français et Européen (Article L. 6231-7)
- Affichage visible de la DDHC du 26 août 1789 au sein de nos locaux (Article L. 6231-7)
- Respect des missions incombant à un CFA, dans le sens de l'Article L.6231-2 section suivante)
- Création d'un Conseil de perfectionnement

La loi Avenir Professionnel renforce les obligations des CFA en matière de certification Qualité, qui conditionne désormais le financement de l'apprentissage par les opérateurs de compétences (OPCO) à l'obtention d'une certification Qualité suivant un référentiel national unique dénommé QUALIOPI auquel nous nous conformons.

Les 7 critères du référentiel QUALIOPI portent sur :

- 1- L'information des publics sur les prestations, les délais d'accès et les résultats obtenus
- 2- L'identification précise des objectifs des prestations et leur adaptation aux publics bénéficiaires lors de la conception des actions
- 3- L'adaptation des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation aux publics bénéficiaires lors de la mise en œuvre des actions
- 4- L'adaptation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement des prestations lors de la mise en œuvre des actions
- 5- La qualification et la professionnalisation des personnels chargés des prestations
- 6- L'inscription du prestataire dans son environnement socio-économique
- 7- La mise en œuvre d'une démarche d'amélioration par le traitement des appréciations et des réclamations

---

## MISSIONS DU CFA

---

Art. L. 6231-2 : Les centres de formation dispensant les actions mentionnées au 4° de l'article L. 6313-1 ont pour mission :

**1°** D'accompagner les personnes, y compris celles en situation de handicap, souhaitant s'orienter ou se réorienter par la voie de l'apprentissage, en développant leurs connaissances et leurs compétences et en facilitant leur intégration en emploi, en cohérence avec leur projet professionnel. Pour les personnes en situation de handicap, le centre de formation d'apprentis appuie la recherche d'un employeur et facilite leur intégration tant en centre de formation d'apprentis qu'en entreprise en proposant les adaptations nécessaires au bon déroulement de leur contrat d'apprentissage. Pour accomplir cette mission, le centre de formation d'apprentis désigne un référent chargé de l'intégration des personnes en situation de handicap

*IMCP : Un référent administratif est nommé pour accompagner les apprenants dans leur démarche administrative. Après admission une charte est signée par le candidat. Par ailleurs, un référent pour les personnes en situation de handicap est désigné et formé afin d'accompagner ce public.*

**2°** D'appuyer et d'accompagner les postulants à l'apprentissage dans leur recherche d'un employeur

*IMCP : Les chargées de relation entreprise accompagnent les étudiants dans leur recherche d'entreprise par l'analyse du projet professionnel à l'admission, la diffusion d'offres (dont certaines sur le site IMCP), et la mise en relation avec des entreprises ; Des bootcamps sont organisés pour les aider à la recherche.*

**3°** D'assurer la cohérence entre la formation dispensée en leur sein et celle dispensée au sein de l'entreprise, en particulier en organisant la coopération entre les formateurs et les maîtres d'apprentissage

*IMCP : Lors de l'établissement du contrat d'apprentissage, la chargée de relation entreprise se met en contact avec l'entreprise. A la signature du contrat un lien vers un espace Ypareo permet à l'entreprise de disposer de documents comme le rôle de maître d'apprentissage et les référentiels. Pendant l'apprentissage, le référent reste en contact avec le maître d'apprentissage par téléphone et se déplace au moins une fois sur le lieu de réalisation de l'apprentissage pendant la durée du contrat, de préférence au milieu. Une fois le contrat terminé, un bilan est effectué avec tous les acteurs du contrat.*

**4°** D'informer, dès le début de leur formation, les apprentis de leurs droits et devoirs en tant qu'apprentis et en tant que salariés et des règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel

*IMCP Dès le démarrage de la formation, deux livrets sont remis aux candidats (un général, un spécifique). Un renvoi au site [imcp.fr](http://imcp.fr) est fait lors des premiers cours ainsi que des cours sensibilisation à la citoyenneté et des documents placés sur leur espace Ypareo*

**5°** De permettre aux apprentis en rupture de contrat la poursuite de leur formation pendant six mois tout en les accompagnant dans la recherche d'un nouvel employeur, en lien avec le service public de l'emploi. Les apprentis en rupture de contrat sont affiliés à un régime de sécurité sociale et peuvent bénéficier d'une rémunération, en application des dispositions prévues respectivement aux articles L. 6342-1 et L. 6341-1

*IMCP : Les ruptures de contrats donnent lieu à des réunions afin de déterminer les raisons et les solutions à ses ruptures. Une recherche active d'un autre employeur sera alors entreprise afin de permettre à l'apprenti de continuer la formation sereinement.*

**6°** D'apporter, en lien avec le service public de l'emploi, en particulier avec les missions locales, un accompagnement aux apprentis pour prévenir ou résoudre les difficultés d'ordre social et matériel susceptibles de mettre en péril le déroulement du contrat d'apprentissage

*IMCP : Dès le démarrage de la formation, un livret récapitulatif des différentes aides auxquelles l'apprenti peut prétendre est remis à chaque apprenti. Un référent est désigné et connu au sein du centre de formation pour être à l'écoute de l'apprenti et de l'accompagner dans la recherche de solution. Si une autre structure, telle que la mission locale, accompagne déjà l'apprenti, des contacts sont établis entre le conseiller et le tuteur. De manière générale, la bienveillance ambiante permet d'établir un cadre propice à la résolution de problématiques.*

**7°** De favoriser la mixité au sein de leurs structures en sensibilisant les formateurs, les maîtres d'apprentissage et les apprentis à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à la prévention du harcèlement sexuel au travail et en menant une politique d'orientation et de promotion des formations qui met en avant les avantages de la mixité. Ils participent à la lutte contre la répartition sexuée des métiers

*IMCP : Des documents de sensibilisations sont transmis aux apprenants et entreprises via l'espace Ypareo*

**8°** D'encourager la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en organisant des actions d'information sur ces sujets à destination des apprentis

*IMCP : Des documents sont fournis aux entreprises et aux apprenants sur Ypareo, de cours et un projet professionnel ont lieu.*

**9°** De favoriser, au-delà de l'égalité entre les femmes et les hommes, la diversité au sein de leurs structures en sensibilisant les formateurs, les maîtres d'apprentissage et les apprentis à l'égalité des chances et à la lutte contre toutes formes de discriminations et en menant une politique d'orientation et de promotion des formations qui mette en avant les avantages de la diversité

*IMCP La lutte contre les discriminations est le sujet d'un cours dans le cadre d'un cours d'introduction. En outre, une intervention est prévue chaque année par des formateurs externes spécialisés dans la prévention du sexisme et des discriminations homme-femme et de la lutte contre les discriminations raciales et pour la promotion de la diversité.*

**10°** D'encourager la mobilité nationale et internationale des apprentis en nommant un personnel dédié, qui peut comprendre un référent mobilité mobilisant, au niveau national, les ressources locales et, au niveau international, les programmes de l'Union européenne, et en mentionnant, le cas échéant, dans le contenu de la formation, la période de mobilité

*IMCP : Le site aborde ces aspects et un cours a lieu en début d'année sur ces sujets. Un référent aide au permis est nommé*

**11°** D'assurer le suivi et l'accompagnement des apprentis quand la formation prévue au 2° de l'article L. 6211-2 est dispensée en tout ou partie à distance

*IMCP réalise exclusivement des formations en présentielle.*

**12°** D'évaluer les compétences acquises par les apprentis, y compris sous la forme d'un contrôle continu, dans le respect des règles définies par chaque organisme certificateur

*IMCP L'évaluation des compétences est réalisée de deux manières : l'évaluation des compétences acquises en cours, par la réalisation de contrôle écrit et oraux tout au long de la formation qui donne lieu en cours d'année à l'élaboration d'un bulletin de note, et l'évaluation des compétences acquises par le formateur, l'entreprise et le jeune*

**13°** D'accompagner les apprentis ayant interrompu leur formation et ceux n'ayant pas, à l'issue de leur formation, obtenu de diplôme ou de titre à finalité professionnelle vers les personnes et les organismes susceptibles de les accompagner dans la définition d'un projet de poursuite de formation

*IMCP : En cas d'échec à l'examen, une réunion est planifiée avec l'apprenti et l'équipe pédagogique en vue de l'accompagner vers un nouveau projet professionnel en lien avec des organismes spécialisés. Une poursuite d'étude peut être envisagée au sein de l'IMCP en fonction des raisons de l'échec à l'examen.*

*Une réunion annuelle a lieu pour orienter les sortants.*

**14°** D'accompagner les apprentis dans leurs démarches pour accéder aux aides auxquelles ils peuvent prétendre au regard de la législation et de la réglementation en vigueur.

*IMCP Dès le démarrage de la formation, un livret récapitulatif des différentes aides auxquelles l'apprenant peut prétendre est remis à chaque apprenti.*

---

## CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

---

Conformément à l'Article L.6231-3, un conseil de perfectionnement est institué au sein du CFA IMCP  
Celui-ci est constitué :

- De la direction de l'établissement –  
De représentants des filières d'apprentissage
- De représentants d'entreprises
- De personnalités extérieures

N'y siègent pas : de représentant du personnel (L'Etablissement a moins de 11 salariés), de représentant de l'organisme gestionnaire (IMCP n'a pas d'organisme gestionnaire), d'organisations syndicales de salariés (les salariés IMCP ne sont pas syndiqués) ni de parents d'apprentis (IMCP n'accueillant pas d'apprenti mineur).

---

## FORMATION

---

IMCP propose 4 BTS :

- Management commercial opérationnel
- Comptabilité Gestion
- Négociation Digitalisation Relation Client
- Services informatiques aux organisations

IMCP propose un BAC+3 :

- Responsable de Développement Commercial

IMCP propose un BAC+5 :

- Manager d'Affaires

L'IMCP envisage de créer d'autres BAC+3 à la rentrée 2023 pour faire suite au BTS :

- Cybersécurité
- Comptabilité

L'IMCP envisage de déposer à France Compétences pour 2023 ou 2024 un BAC+5 lié à la création d'entreprise



---

## *CONCLUSION*

---

IMCP s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue, visant trois objectifs fondamentaux :

- L'épanouissement des étudiants au sein de nos formations,
- L'obtention du diplôme ou de la certification visée,
- L'adéquation du contenu de la formation aux réalités du monde professionnel

C'est pour y parvenir que ce projet pédagogique a été créé. Il doit être en permanence en mouvement pour donner suite aux réflexions de l'équipe de l'IMCP. Chaque personne doit pouvoir donner son avis. Tout questionnement doit être posé en réunion d'équipe pour pouvoir en discuter.